

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2017

Secrétaire de séance : Monsieur GOUNTCHEV

Ouverture de la séance à 17h00, le quorum est atteint (17 personnes).

Adoption de l'ordre du jour : 17 votants, 17 pour.

Secrétariat de séance : Monsieur Gountchev.

1/ Installation du Conseil d'Administration

M. le Proviseur rappelle la composition du CA et procède avec les différents élus à l'affectation dans les différentes commissions et conseils (voir documents annexes).

2/ Délégation du CA au chef d'établissement (Art. 28 du Code des marchés publics)

Depuis 2008, toute commande est marché public, il devrait donc y avoir une réunion du CA pour valider chaque commande. C'est pourquoi il est demandé de donner délégation au CE à partir du 1^{er} euro pour toute commande passée par l'établissement.

Mme Chabaud présente les différents seuils de procédures et de publicités et précise que le CE donne délégation à un personnel administratif pour signer les bons de commande.

Approbation à l'unanimité.

3/ Tarifs (différents tarifs, restauration par exemple)

Ils seront donnés au prochain CA.

4/ Projets de voyages

Il s'agit uniquement de voter la participation des familles. 3 projets ont été présentés lors de la réunion du 20 octobre:

- Le Camp des milles : simple présentation du voyage qui consistera en une journée pour les 3 classes de 3PPRO (à priori le 06/04/18). Pas de participation demandée aux familles donc pas de vote.
- Lisbonne : la participation des familles a été votée lors du dernier CA.
- Sports d'hiver : 5 jours aux Orres (du 02 au 06/04/18) pour les 40 élèves de 1MEI1 et 1MEI2. 5 ou 6 accompagnateurs sont prévus. L'établissement prend à sa charge le coût des accompagnateurs (1604 euros). C'est un voyage à but pédagogique, sportif, mais aussi professionnel puisqu'une partie du temps sera consacré aux équipements industriels propres aux stations de ski.

M. Pons fait remarquer que la dotation du LGT et celle du LP ont été amputées chacune de 20 000 euros et que l'établissement va devoir faire des choix sur les dépenses.

M. Marcel fait remarquer que les élèves concernés par ce voyage seront revenus de PFMP peu de temps auparavant.

Mme Lirari et M. Bou rappellent le rôle culturel de l'école et l'aspect formateur des voyages.

La participation demandée aux familles s'élèvera au maximum à 320 euros (une tombola devrait être organisée pour abaisser ce coût).

Approbation à l'unanimité.

Aparté de Mme Chabaud, suite à la remarque de M. Pons sur la baisse de dotation des établissements, sur les DBM (décisions budgétaires modificatives). Présentation d'un tableau récapitulatif :

Voyages : montant cumulé à prévoir sur les fonds propres	6062 €
Montant du fonds de roulement actuel	80521
Prélèvements déjà autorisés en 2017	16207
Autonomie financière de l'établissement	84 jours

5/ Conventions diverses : point reporté à un prochain CA

6/ Questions diverses

3 questions ont été posées par les élus des personnels Snetaa-Fo.

1/ Il y a des dizaines voire des centaines d'élèves qui entrent dans le lycée par le portail du parking. Ils attendent qu'une voiture entre ou sorte puis ils peuvent aller et venir librement, le passage d'un seul élève actionnant la sécurité, le portail ne se referme pas. C'est particulièrement important aux récréations et à 13 heures. Au niveau de la sécurité, c'est un maillon faible du lycée et un accès non sécurisé par lequel n'importe qui de mal intentionné pourrait s'infiltrer. Comment sécuriser cet accès à l'établissement ?

2/ Serait-il possible d'avoir une fontaine à eau fraîche en salle des profs ?

3/ Nous avons appris la création possible d'un CAP Agent de sécurité. Si cette création est actée par le rectorat, quelles en seraient les modalités de mises en oeuvre (effectifs, créations de postes, moyens, salles, etc.) ? Pourquoi cette formation tertiaire a-t-elle été retenue au niveau de notre établissement alors qu'elle semble éloignée de notre "cœur de métier" industriel ?

Concernant la première question, M. Pons précise :

- Il n'est pas possible pour l'établissement de mobiliser en permanence une ressource humaine ;
- Il y a peu de solution technique mis à part l'installation de deux portails ce qui créerait peut être plus de problèmes que cela n'en résoudrait ;
- On pourrait « encager » le parking mais il resterait le problème du magasin cuisine ;
- Faire appel à une société de vigile poserait le problème du financement ;
- On peut réactiver la pose obligatoire du macaron « Joliot Curie » pour s'assurer que les véhicules garés soient bien en droit de l'être.

Au total, il n'y a pas de réelle solution à ce problème. Il est demandé à tous les personnels de faire preuve de vigilance.

M. Pons annonce également que la mairie envisage de supprimer le stationnement dans la rue du Dauphiné. Le côté droit de la rue deviendrait une piste cyclable, il y aurait une réduction de la rue au niveau de l'entrée de l'établissement et des panneaux de rappel de vitesse (30km/h) seraient posés.

Cela renverrait les véhicules vers la plage où le parking est payant une partie de l'année scolaire.

Concernant la deuxième question, la réponse est positive. A voir si ce sera sous la forme d'une fontaine reliée au réseau ou avec une bonbonne d'eau.

Concernant la troisième question, M. Pons précise d'abord qu'il ne s'agit pas d'un CAP mais d'un Bac pro. Il explique que le lycée fait partie du réseau d'établissements Lodève / Clermont l'Hérault / Pézenas / Sète et que le rectorat a demandé une réflexion puis des propositions d'évolution de la carte des formations, sans concurrence entre les établissements, et ce pour avoir une palette la plus large possible de formations à proposer dans le réseau.

Le 1^{er} constat est que quasiment toutes les formations industrielles sont présentes dans l'un ou l'autre des établissements.

Le 2^{ème} constat est que la formation des Métiers de la sécurité a de nombreux aspects positifs, l'un des principaux étant sa facilité de mise en œuvre. En effet, elle ne nécessite pas de plateau technique.

Si l'ouverture est actée par le rectorat (pour 2018, 2019 ou 2020, ou jamais...), c'est une division de 30 places qui ouvrira. Une division en plus des divisions déjà existantes. Cela signifie donc à terme 90 élèves supplémentaires, donc des moyens supplémentaires.

M. Bou fait remarquer qu'il est préférable que ce soit nous qui ouvrons cette formation plutôt que le privé. Il constate également un déficit de formation dans les métiers du tourisme sur notre bassin. Ce déficit est également présent dans les métiers du sport.

M. Pons répond qu'il existe déjà un BTS tourisme (tourisme et patrimoine) à Pézenas et qu'on ne pouvait donc pas demander une création : il y aurait eu concurrence. A sa connaissance il ne connaît pas de formation aux métiers du sport en Bac pro, voire en BTS. Mais il a été demandé au LGT l'ouverture d'un BTS professions immobilières.

Mme Tiha exprime ses inquiétudes devant l'afflux de tant d'élèves supplémentaires : il faudrait un deuxième poste de CPE, et les élèves étant déjà à l'étroit à l'internat, cela risque de devenir problématique.

M. Pons reconnaît cet état de fait et affirme qu'il voudrait pousser la Région à investir dans un internat digne de ce nom.

La réponse sur l'ouverture de cette section de Bac Pro Métiers de la sécurité sera connue le 19 décembre 2017.

La séance est levée à 18h35.